

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNE DE CINTEGABELLE**

Envoyé en préfecture le 02/09/2022 à 10h03 2022.07.03

Reçu en préfecture le 02/09/2022

Affiché le 05/09/2022

ID : 031-213101454-20220829-2022\_07\_03-DE



**Objet : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LE SDEHG : RACCORDEMENT ELECTRIQUE DU POSTE DE REFOULEMENT**

**Date de la convocation : 23/08/2022**

L'an deux mille Vingt-deux, le vingt-neuf août à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Mr Sébastien VINCINI, Maire.

Présents : VINCINI Sébastien, COURBIERES Monique, CLANET Martine, LEQUEUX Pierre, NEMETH Lise, FALGA Corinne, LOURDE André, REMY Jean-Louis, LE TUMELIN Didier, VAZQUEZ Corinne, POUIL Marie-Christine, M. DEGUITRE Jérémy, Mme LEGER Aurore, Mme PELISSIER Jennifer, Mme CHADROU Sylvie, M. FOU DI Kamel, MISTOU Sabine ;

Excusés : M. DAUVERGNE Joël, M. PONS Romain

Absent : M. BLANC Loïc

Procurations: SALVAYRE André à André LOURDE, Mme ALAUZY Gisèle à Monique COURBIERES, Mme GABBERO Laury à Pierre LEQUEUX

Secrétaire : Mme Lise NEMETH

Monsieur le Président a ouvert la séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du projet de mise en place d'un raccordement électrique 6kva triphasé du poste de refolement, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne doit bénéficier d'une servitude grevant les parcelles domaniales cadastrées section AL n° 29, 573 et 578, pour l'implantation de deux coffrets électriques.

M. le Maire donne lecture du texte du projet de convention valant reconnaissance de servitude et propose au conseil municipal d'en approuver les termes. Il précise que cette servitude ne donnera lieu à aucune indemnité ni redevance à verser par son bénéficiaire.

**LE CONSEIL**

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité**

- APPROUVE le contenu de la convention à passer avec le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne, octroyant à ce dernier un droit de servitude sur le bien domanial visé pour l'implantation
- DONNE délégation à M. le Maire pour signer cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme.

Elus	23
Présents	17
Votants	20
Exclus	0

Le Maire,  
Sébastien VINCINI